

Fiche n°5

Le Quart d'Heure de Lecture : Quelles postures pour les enseignants ?

Il s'agit d'organiser un temps quotidien, partagé collectivement, de lecture personnelle dans une école ou un établissement scolaire.

Ainsi, le courrier du 3 octobre 2018 de la DGESCO définit clairement les règles essentielles pour la mise en place de ces « temps banalisés de lecture personnelle du type « Quart d'heure lecture »



Comme en témoigne notamment *Sylvain Bruyère* (Professeur d'Histoire Géographie et EMC au Lycée Duplex de Landrecies) le ¼ d'Heure de Lecture est un « temps de complicité, de partage et d'évasion », qui est, dans le temps scolaire, le seul et unique moment où adultes et enfants se retrouvent dans une même posture de partage, pour mener une activité de plaisir, à la fois individuelle et collective. En effet :

- L'enseignant lit pendant le quart d'heure lecture le livre de son choix selon les mêmes modalités que l'élève. Il est modélisant, mais n'impose aucune consigne autre que la lecture individuelle et silencieuse.
- Il n'impose pas de livres aux élèves.
- Il n'interroge pas les élèves sur leur lecture.
- Il donne accès aux livres, avant le ¼ d'heure lecture.
- En dehors du ¼ d'heure lecture, il peut, selon ses envies, favoriser la présentation de tel ou tel livre et saisir toute opportunité d'échange avec les élèves sur leurs lectures, mais aussi sur ses propres lectures.